

**COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

Séance du 07 novembre 2016

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
13	14
<u>Date de la convocation :</u> 25 octobre 2016	
<u>Date d'affichage :</u> 14 novembre 2016	

L'an deux mil seize, le septième novembre deux mil seize, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes BENESTON Chrystèle, COUINEAU Jessica, DÉZÉ Françoise, LAURENT Emmanuelle, RIOCREUX Stéphanie.
MM. BOISDRON Claude, BRODSKY Pierre-Alexandre, COLMAN Sébastien, HALLIEN Cyrille, NION Pierre, PLANTIER Patrick, SOUCHU Christian, Sébastien TOQUARD.

Excusés : RUOPPOLO-COUINEAU Marie-Line (pouvoir à M. PLANTIER Patrick)

Secrétaire de séance : Patrick PLANTIER

Approbation du compte rendu du 03 octobre 2016 : Approuvé à l'unanimité après quelques modifications.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :

Délégations communautaires :

Comité eau et assainissement : Les tarifs ont été votés, toujours sur le principe de lissage progressif des tarifs entre les communes membres.

CCAS : Les personnes disponibles sont invitées à venir en mairie mercredi pour plier les serviettes du repas des seniors. Un questionnaire va être travaillé et distribué aux aînés afin de recenser leurs souhaits et besoins.

L'ADMR a été reçue pour présenter sa demande de subvention 2017.

Délégations syndicales :

PNR : Inauguration du dispositif « Isole toit mais pas tout seul », dispositif à l'attention des particuliers dont l'isolation des habitations est à refaire.

SIACEBA : Afin de poursuivre le projet d'aménagement d'un circuit autour du Changeon et de ses boires, le Conseil municipal s'est interrogé sur la pertinence de l'acquisition par la commune de trois

parcelles. Celles qui ont été repérées permettraient de réaliser une boucle complète et ont une surface totale d'un hectare environ.

Si le Conseil le décide, il faudra prévoir au budget de l'an prochain l'acquisition, les frais d'actes et l'aménagement de cet espace. Le SIACEBA financera l'installation de panneaux pédagogiques.

Il conviendra également de se rapprocher des élus de Bourgueil qui travaillent sur ce sujet et de rencontrer les propriétaires des parcelles concernées. L'ensemble du Conseil est d'accord pour travailler sur ce dossier.

SMIPE : Un article paraîtra dans les bulletins municipaux des communes membres pour rappeler aux usagers qu'ils doivent attacher correctement leurs déchets aux remorques lorsqu'ils les transportent en déchetterie. En effet, des déchets sont retrouvés très régulièrement sur la route menant à la déchetterie.

Un arrêté du Maire sera pris afin de d'interdire les dépôts sauvages sur la commune.

Commissions municipales :

Commission fêtes et cérémonies : 11 novembre : La gerbe est commandée. Un agent municipal sera présent pour préparer le vin d'honneur. Les silhouettes de soldats seront réinstallées.

14 juillet 2017 : La société SEDI a été reçue pour travailler sur le projet de feu d'artifice.

Commission cimetière : Les arrosoirs volés seront remplacés.

Commission environnement : Le conservatoire d'espaces naturels Centre Val de Loire a sollicité un rendez-vous en mairie car ils souhaitent acquérir quatre parcelles situées à Saint Gilles dans le but de préserver la sanguisorbe qui abrite une espèce très rare de papillons.

Commission affaires scolaires : Une des deux armoires en inox livrées en août présente un défaut de fabrication (portes abîmées qui s'oxydent). Le fabricant a fait venir un sous-traitant pour changer les portes et passer les étagères de l'armoire. Le résultat de ce traitement n'est pas satisfaisant et la commune a donc sollicité le remplacement complet de l'armoire.

L'après-midi récréatif sera organisé le 22 janvier conjointement à la pièce de théâtre Spectabilis, sur le thème de l'alimentation.

Conseil d'école du 14 octobre : 186 enfants sur présents sur le RPI cette année. 68 % des parents des élèves de l'école de Benais ont participé à l'élection des parents d'élèves. Le règlement intérieur a été approuvé. Le thème éco-école de l'année est l'énergie.

Agenda :

- 30 novembre : spectacle de Noël à Benais
- 16 au 30 mars 2017 : collecte de papier
- 18 mars : carnaval
- 17 juin : fête de fin d'année

Commission bâtiment : Un nouveau cambriolage a eu lieu ce week-end dans le local du comité des fêtes. Le verrou sera changé et une lumière sera installée.

Commission fleurissement : La commission réfléchit à la création d'un espace de Noël à côté de la cabine téléphonique.

De nombreux compliments ont été faits sur le fleurissement de cette année. L'aménagement paysagé du square va être poursuivi.

Commission Bois – Forêt : Les représentants locaux de l'ONF ont été reçus en mairie par la commission afin de travailler sur le projet de reboisement des parcelles à partir de 2027. Le reboisement en pins maritime coûte 2 500 € l'hectare contre 13 500 € pour du chêne. Il est également possible de planter des

pins sylvestres en rang plus larges afin de laisser la végétation au sol. L'ONF interviendra prochainement en Conseil municipal afin de présenter les possibilités à l'ensemble des élus.

Commission voirie : Les travaux réalisés par le Conseil Départemental rue du château auront lieu du 14 au 18 novembre. La rue sera fermée à la circulation de 8h à 18h.

Aménagement du centre-bourg : Afin de pouvoir bénéficier des subventions régionales, la commune doit faire appel à un architecte paysagiste. L'agence TALPA de Saumur sera reçue jeudi prochain. Les travaux seront présentés à l'ensemble du Conseil.

01 : Délibération 2016-40: RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BOURGUEIL

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39 relatif au rapport annuel d'activités,

Vu le rapport annuel transmis par la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil pour l'année 2015, présenté en séance du Conseil Communautaire le 29 septembre dernier,

Considérant la présentation par Madame le Maire du présent rapport,

Le Conseil municipal après avoir émis quelques remarques sur la forme et après en avoir délibéré,

DECIDE de ne formuler aucune observation sur le présent rapport.

02 : Délibération 2016-41: RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISEMENT 2015

Vote Pour : 12 Vote Contre : 00 Abstention : 02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1413-1, L.2224-5, et D.2224-1,

Considérant que le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

Un conseiller municipal fait remarquer que le volume d'eau « perdu » chaque année à cause des fuites sur le réseau est encore trop important,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 12 voix et 2 abstentions,

PREND acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement établi pour l'année 2015.

PRECISE que dans un délai de quinze jours, à compter de son approbation par l'assemblée délibérante, ce rapport sera mis à disposition du public qui en sera avisé par voie d'affiche apposée aux lieux habituels pendant un mois.

03 : Délibération 2016-42: RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2015

Vote Pour : 13 Vote Contre : 00 Abstention : 01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1413-1, et D. 2224-1,

Considérant que le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

PREND acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets établi pour l'année 2015 par le SMIPE.

PRECISE que dans un délai de quinze jours, à compter de son approbation par l'assemblée délibérante, ce rapport sera mis à disposition du public qui en sera avisé par voie d'affiche apposée aux lieux habituels pendant un mois.

04 : Délibération 2016-43: DROIT DE PREEMPTION SUR LA PARCELLE A453

Vote Pour : 14 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'article L331-22 et suivants du Code Forestier qui précise qu' « *en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, (...) la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété et qui possède une parcelle boisée contiguë soumise à un document de gestion mentionné au a du 1° de l'article L. 122-3 bénéficie d'un droit de préemption.* »,

Vu la notification, reçue en recommandé avec accusé de réception le 20 octobre 2016, de vente de la parcelle cadastrée section ZB numéro 56, joignant le chemin communal n°61 au Nord, Considérant qu'à réception de la notification la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préemption,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RENONCE A EXERCER son droit de préemption en qualité de propriétaire joignant de la parcelle cadastrée Section ZB Numéro 56.

Madame le Maire sollicite l'ajout de deux points à l'ordre du jour. Le Conseil est favorable à l'unanimité.

05 : Délibération 2016-44: DECISION MODIFICATIVE N°4

Vote Pour : 14 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2016-16 du 04 avril 2016 approuvant le budget primitif 2016,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la modification suivante du budget de l'exercice 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre / Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 022 Dépenses imprévues (fonct.)	3 700.00 €	/	/	/
Chapitre 023 Virement sect° investissement	/	3 700.00 €	/	/
TOTAL :	3 700.00 €	3 700.00 €	/	/

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre / Article Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Chapitre 021 Virement de la sect° de fonctionnement	/	/	/	3 700.00 €
Opérat° 263 / Article 2151 – Voirie 2016	/	3 500.00 €	/	/
Opérat° 236 / Article 2315 – Cimetière	/	200.00 €	/	/
TOTAL :	/	3 700.00 €	/	3 700.00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la présente modification du budget 2016,

06 : Délibération 2016-45 : NOM DE LA FUTURE INTERCOMMUNALITE ET DETERMINATION DE SON SIEGE

Vote Pour : 12 Vote Contre : 02 Abstention : 00

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale d'Indre et Loire arrêté le 30 mars 2016,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 mai 2016 portant projet de périmètre de la fusion de la Communauté de communes Touraine Nord Ouest avec la Communauté de communes du Pays de Bourgueil,

Considérant que la Commission départementale de coopération intercommunale du 16 septembre 2016 a constaté que le projet de fusion entre la Communauté de communes Touraine Nord Ouest et la Communauté de communes du Pays de Bourgueil a recueilli un avis favorable selon les conditions de majorité requises,

Le Maire indique au conseil municipal que le Préfet doit à présent prendre un arrêté de fusion mentionnant notamment le nom, le siège et les compétences du nouvel EPCI,

Il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le nom et le siège de la communauté issue de la fusion de la Communauté de communes Touraine Nord Ouest avec la Communauté de communes du Pays de Bourgueil.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide

- **DE RETENIR** comme nom du futur EPCI : Touraine Ouest Val de Loire
- **DE RETENIR** comme siège du futur EPCI : Cléré les Pins
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

La cabine téléphonique est désormais propriété de la commune. Un groupe de travail composé d'Emmanuelle LAURENT, Françoise DEZE, Pierre Alexandre BRODSKY et Cyrille HALLIEN va se réunir très prochainement pour réfléchir à son aménagement.

Une famille à remercier la municipalité pour son soutien lors d'un décès.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 12 décembre 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
	Excusée			